Prêt d'honneur Création - Reprise

INITIATIVE PAYS D'ARLES

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur d'initiative Pays d'Arles a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement, en lui apportant un appui et des conseils.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création et de reprise d'entreprise de tous secteurs.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Le prêt d'honneur, accordé à titre personnel, sera destiné à renforcer les fonds propres de l'entreprise.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Les secteurs d'activité exclus sont :

- l'agriculture,
- les professions libérales,
- les services d'intermédiation financière.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est a un montant qui varie en fonction du projet et des besoins en fonds propres.

Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur 3 à 4 ans, sans garantie personnelle.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire à initiative Pays d'Arles.

Critères complémentaires

- Forme juridique
- Publics visés par le dispositif
  - Créateur
  - Repreneur

Organisme

INITIATIVE PAYS D'ARLES
Inititives Pays d'Arles

- Z.I. Nord
  Village d'entreprises
  1 rue Copernic
  13200 ARLES
  Téléphone : 04 84 49 02 01
  Télécopie : 04 84 49 02 18
  E-mail : contact@initiative-paysdarles.com